



■ **Extrait du registre des délibérations**
Commission « Projets de ville et transition écologique »

Conseil municipal du 14 mars 2022
Séance du 22 février 2022

29 Concours photo 2022 - règlement

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, MM DEME, AKABLI, LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mmes DUHIN, SAKHO, MM KHOULA, N'DIAYE, Mme ELONGUERT, M. EL OUSTI, Mmes PEREZ, SENET, MM EL MOUSSAOUI, BOULHAMANE, KA, Mme MEHADJI, M. NACHITE, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme FAZAL	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
Mme SAVAS	Pouvoir à :	M. AKABLI
M. PERRIN	Pouvoir à :	Mme MEUNIER
Mme HAMADOUC	Pouvoir à :	M. DEME
M. AÏT MESSAOUD	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme JACQUEMART	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. FACCHINI	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE
Mme SOW	Pouvoir à :	M. BULUT

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. LUCAS, Mme JAJAN	2
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	37
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ **Date de la convocation : 08/03/2022**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Thierry BROCHOT, maire-adjoint, expose :

La ville de Creil organise un concours photo à l'occasion de la 12^{ème} édition des semaines de la transition écologique. Du 21 mars au 11 avril 2022, les Creillois.es pourront présenter une seule photo sur le thème « Objectif : Nature » dans l'une des catégories « jeune » ou « adulte ». Le sujet invite les candidats à mettre en lumière la diversité environnementale présente sur le territoire de Creil et à exprimer son propre rapport à la nature.

Ce concours, gratuit, est ouvert à toutes personnes physiques résidant ou agissant sur le territoire de la commune conformément au règlement du concours établi. La clôture du concours est fixée au 11 avril 2022 à 17h00 (dernier délai pour le dépôt des dossiers complets de candidatures). Par le biais d'une campagne de publicité, un appel à candidature sera lancé.

Les participants qui concourent devront remplir un formulaire d'inscription disponible sur le site internet de la ville de Creil www.creil.fr ou dans les structures municipales partenaires de l'opération, et joindre la photo numérique en bonne qualité au format JPEG.

Toute participation incomplète (dossiers incomplets, réception du dossier postérieurement à la date de validité indiquée) ne respectant pas les conditions de participation au présent concours sera considérée automatiquement comme nulle. Le dossier complet du candidat (composé du bulletin de participation, du présent règlement signé, d'une photocopie de la carte d'identité et de la photographie numérique au format JPEG) devra être déposé par mail à l'adresse mail suivante : citoyennete@mairie-creil.fr



La photo du candidat déposée pourra être prise depuis un appareil photo mais aussi depuis un capteur photo d'un téléphone mobile.

Les lauréats de chaque catégorie seront récompensés d'une carte cadeau et d'un lot en rapport avec le thème du concours photo. Les prix seront décernés lors d'une cérémonie qui se tiendra à la Maison de la Ville. La date de la cérémonie sera communiquée à l'ensemble des participants au concours photo.

Il vous est demandé d'approuver le règlement du concours photo organisé dans le cadre des semaines de la transition écologique 2022.

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Projets de ville et transition écologique » en date du 22 février 2022,
Vu le règlement ci-annexé,
Considérant la volonté de la Ville d'organiser un concours photo à l'occasion de la fête de la nature,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver l'organisation du concours photo, tel que précisé dans l'exposé et annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'adopter le règlement du concours photo organisé dans le cadre de la fête de la nature.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécoeurs citoyens accessible par le biais du site www.telerecoeurs.fr

Date d'affichage : 15 MARS 2022

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 17 MARS 2022
et publication ou notification le 17 MARS 2022
affiché le 15 MARS 2022
CREIL, le 17 MARS 2022

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »
Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 17/03/2022
Reçu en préfecture le 17/03/2022
Affiché le 15/03/2022 
ID : 060-216001743-20220314-DLRG220314029-DE